

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de Curis au Mont d'Or

Du 18 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CURIS AU MONT D'OR s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

Etaient présents : M. Pierre GOUVERNEYRE – Mme Martine DUCHENAUX - M. Stéphane FERRARELLI - Mme Sylvie BOUGENOT- M. Jean-Luc POIRIER - M. Raphaël PIC – Mme Dominique PONSARD – Mme Marie-Hélène VENTURIN – Mme Frédérique BAVIERE – Mme Isabelle JUILLARD

Absents excusés :

M. Philippe NICOLAS
M. Pierre-Antoine COLLIN
M. Michel JAENGER (pouvoir donné à M. Pierre GOUVERNEYRE
M. Josselin ROMAND (pouvoir donné à M. Stéphane FERRARELLI)
M. Xavier LEONARD (Pouvoir à Mme Dominique PONSARD).

Secrétaire de séance :

En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 13
Date de convocation : 12/01/2017 Date d'affichage : 12/01/2017

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 décembre 2016 a été adopté à l'unanimité.

1° FINANCES

DELIBERATION 2017.01 : MARCHÉ PUBLIC CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRECHE.

Monsieur Pierre GOUVERNEYRE, Maire, informe que la commission d'appel d'offres a analysé le dossier de consultation des entreprises pour la construction de la micro-crèche. Ce dossier de consultation est constitué de 9 lots.

La publicité du marché a été publiée le 19 novembre 2016 pour une réception des offres fixée au vendredi 09 décembre 2016.

La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis le jeudi 05 janvier 2017.

L'attribution des lots a été effectuée par la commission d'appel d'offres le lundi 16 janvier 2017.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution des lots suivants :

N° du lot	Nom du lot	Nom de l'entreprise	Montant
lot 1	TERRASSEMENT MACONNERIE	SOMACO	51 174,23 HT
lot 2	STRUCTURE CHARPENTE ISOLATION	VAGANAY	55 999,66 HT
lot 3	COUVERTURE ZINGUERIE ETANCHEITE	VAGANAY	33 000,00 HT
lot 4	VETURE FACADE BARDAGE	En négociation	

lot 5	MENUISERIES EXTERIEURES	En négociation	
lot 6	CLOISONS PEINTURES SOLS MENUISERIES INTERIEURES	F et A	60 199,80 HT
lot 7	ELECTRICITE	Infructueux	
lot 8	PLOMBERIE CVC	En négociation	
lot 9	VOIRIES RESEAUX PAYSAGER SERRURERIE	Espaces Verts des Monts d'Or	82 177,49 HT

Pour le lot 7, la consultation s'est avérée infructueuse lors de cette commission.
Une nouvelle consultation en Marché A Procédure Adaptée est alors lancée.

Le Conseil Municipal vote :

- 1- APPROUVE et entérine la décision de la commission d'appel d'offres :
11 voix POUR – 2 ABSTENTIONS (X. Léonard et D. Ponsard)
- 2- AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises
Vote à l'unanimité
- 3- AUTORISE le Maire à lancer la consultation du Lot 7
Vote à l'unanimité

A l'issue du vote, le budget prévisionnel de l'opération de construction de la micro-crèche est présenté par Monsieur le Maire :

TERRAIN	223 800.00 €		
Dédié à la micro-crèche 116 900		116 900.00 €	
PRESTATIONS DIVERSES (CAUE, Architecte, Etudes, Assurance Dommage Ouvrage, Publicité)		65 530.00 €	H.T.
TRAVAUX MICRO CRECHE		413 551.18 €	H.T.
TOTAL H.T (sans terrain)		479 081.18 €	H.T.
TVA 20%(hors terrain)		95 816.24 €	
TOTAL TTC		574 897.42 €	
FCTVA : 16.404% du montant TTC		- 94 306.17 €	
Coût TTC construction micro-crèche		480 591.24 €	
Subventions (CAF - DETR 2016)		- 256 000.00 €	
Coût du terrain		116 900.00 €	
Coût supporté par la commune pour la micro-crèche		341 491.24 €	
CREATION ESPACE PUBLIC ENTRE MICRO CRECHE ET ECOLE		30 000.00 €	H.T.
TVA 20% sur création espace public		6 000.00 €	
TOTAL TTC		36 000.00 €	
FCTVA : 16.404% du montant TTC		- 5 905.44 €	
Coût réel de l'espace public pour la commune		30 094.56 €	
Coût total de l'opération		627 585.80 €	
Coût total supporté par la commune		371 585.80 €	
RESERVE FONCIERE MOITIE DU TERRAIN			116 900.00 €

DELIBERATION 2017.02 : CONTRIBUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LYCEE ROSA PARKS

Monsieur S.FERRARELLI, troisième adjoint demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation financière de la commune au Lycée Rosa Parks, pour l'année 2017. La contribution provisoire s'élève à la somme de 10 816,78 euros.

Il s'agit de décider si la commune fiscalise cette somme ou la prévoit sur le budget communal.

Monsieur S.FERRARELLI propose au Conseil de budgétiser la totalité de sa participation au syndicat et ainsi de prévoir cette somme au budget 2017.

À l'unanimité, le conseil DECIDE de prévoir cette somme au budget 2017.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20H25.